



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La lettre

du comité

N° 55
Avril 2022

COMITÉ
d'histoire

des administrations chargées du travail,
de l'emploi et de la formation professionnelle



DOCUMENTS : REGARDS SUR LE PASSÉ

**Le personnel des hôpitaux
Le Petit Journal, n°14350 du 11 avril 1902**

Il y a quelques jours, le directeur de l'Assistance publique était amené à prononcer à la tribune du conseil municipal de Paris les paroles suivantes : « Il n'est pas de situation plus douloureuse que celle de notre personnel secondaire des hôpitaux de Paris logé dans des conditions non seulement déplorables, mais — je ne crains pas de le dire — honteuses pour l'administration. Avec cela, mal ou insuffisamment nourri, il est cependant chaque jour sur la brèche, payant sans compter de sa personne, humble soldat de la science et de l'humanité auquel les victoires du corps médical coûtent souvent la vie. La tuberculose fait dans nos services hospitaliers des ravages effroyables. » Cette constatation emprunte à la qualité du haut fonctionnaire qui n'a pas craint de la faire publiquement, — et qu'on ne saurait accuser d'avoir poussé le tableau au noir, — un caractère particulier de gravité que confirment d'ailleurs les statistiques médicales. Pour une période de dix ans, de 1886 à 1895, M. le professeur LANDOUZY a constaté, en effet, que la mortalité dans le personnel hospitalier a été de 599 sur 4,470 agents, soit 134 pour 1,000. Près de la moitié de ces décès sont dus à la tuberculose et il est reconnu par tous que depuis 1895 la proportion n'a fait qu'augmenter. Or, dans l'état de choses actuel, l'Assistance publique n'est pas armée pour lutter efficacement contre cette mortalité. Quand une infirmière commence à être atteinte, le chef de service, envisageant sa responsabilité, refuse de la conserver, et l'administration, qui n'a pas la possibilité de la soigner convenablement, est dans l'alternative ou de la licencier en lui allouant un secours annuel et viager, ou de la mettre en congé avec un traitement en attendant son rétablissement. C'est pour remédier à cette situation pénible que le conseil municipal a proposé la construction, dans une des propriétés de l'Assistance publique, d'un sanatorium de cinquante lits, destiné aux infirmières des hôpitaux qui auraient contracté la tuberculose dans les services. L'intention est certainement louable ; mais ne serait-il pas plus



CONFÉRENCES ORGANISÉES PAR LE CHATEFP

21 juin 2022 à 9h30, salle Pierre Laroque, 14 avenue Duquesne, Paris 7^{ème}

Le groupe régional d'Ile de France du Comité d'histoire organise sa conférence annuelle sur le thème : L'inspection du travail et le Front populaire (1936-1938)

Inscriptions :

comite.histoire@travail.gouv.fr

simple et moins onéreux de ne pas édifier des bâtiments nouveaux, - ce qui, avec les formalités administratives, exige toujours de longs délais ? L'Assistance possède, à la campagne, des domaines, fermes ou propriétés qu'on pourrait très aisément et à peu de frais mettre en état de recevoir les soixante infirmières actuellement atteintes de la tuberculose. Il ne s'agit pas de faire grand, mais de faire vite ; il faut donner sans attendre, à ces victimes du devoir, de la bonne nourriture, du repos et du grand air. Puis, quand on aura paré ainsi au plus pressé, une autre tâche s'imposera : celle de donner au personnel de nos hôpitaux le logement et l'alimentation nécessaires pour qu'il cesse de fournir une proie trop facile au fléau. On répondra que les ressources manquent ; mais je suis convaincu qu'il serait aisé de les trouver en supprimant, ou seulement en réduisant nombre de dépenses qui n'ont pas, comme celle-là, un caractère urgent et je dirais volontiers sacré, puisqu'il s'agit de sauver des vies humaines.

DARC

L'enseignement professionnel en Allemagne L'Ouest-Éclair, n°4840 du 25 avril 1912

Depuis plusieurs années déjà, la question de l'enseignement professionnel postsecondaire est à l'ordre du jour en France. Plusieurs projets ont été annoncés ou élaborés ; mais aucun n'a encore abouti. Cependant, la crise de l'apprentissage s'aggrave de jour en jour. La surveillance et l'éducation insuffisantes des enfants pauvres augmentent le nombre des jeunes criminels. Notre industrie, notre commerce ne se développent que lentement, en comparaison du commerce de nos voisins. C'est que l'Empire allemand a fait un effort considérable pour organiser un enseignement professionnel postsecondaire efficace. Il y a trente ans, cet enseignement n'existait pas pour ainsi dire en Allemagne. Aujourd'hui, il a pénétré partout. L'enseignement n'est pas du ressort du gouvernement impérial : il dépend des États particuliers. Chacun d'eux a ses lois scolaires ; mais tous ont adopté, depuis plus d'un demi-siècle l'enseignement obligatoire ; tous se sont efforcés à développer l'enseignement obligatoire ; tous se sont efforcés, à développer l'enseignement postsecondaire et les cours d'adultes. Les municipalités et les associations particulières, comme la Société pour les Réformes sociales, ont, sur ce point, rivalisé de zèle avec les États. Le mouvement est parti du Wurtemberg, où, depuis fort longtemps, l'enseignement préscolaire existe. De là, il a gagné la Prusse et les autres pays et d'abord les villes où les socialistes ont rompu bien des



OUVRAGES SIGNALÉS

Karen MESSING, Le deuxième Corps. Femmes au travail, de la honte à la solidarité, Les éditions écosociété, 2021

Sur le marché du travail, les femmes sont encore trop souvent considérées comme le « deuxième sexe » : leur corps, leurs tâches, leur rôle social sont relégués au second plan. Blagues sexistes et avances déplacées, outils inappropriés et maladies professionnelles : que pouvons-nous faire pour améliorer la condition des travailleuses ?

Comment réconcilier la lutte pour l'égalité et la protection de la santé des femmes ? Comment nous libérer du jugement sur notre corps ?

Ergonome et généticienne de notoriété internationale, Karen MESSING s'intéresse depuis longtemps à la façon dont les différences biologiques entre les femmes et les hommes sont prises en considération dans les milieux de travail. Qu'est-ce qu'un travail « égal » ? Pourquoi le salaire des femmes est-il inférieur à celui des hommes ? Est-ce en raison de l'effort physique demandé ? Pourquoi les outils de travail ne sont pas adaptés à la diversité des corps humains ? Dans le deuxième corps, elle conjugue à merveille rigueur scientifique et convictions féministes pour rendre compte de ses recherches sur le terrain auprès des techniciennes en télécommunications, travailleuses de la santé, caissières d'épicerie ou encore de camionneuses, mécaniciennes et soudeuses.

Riche de son bagage scientifique et de sa longue expérience auprès des syndicats, Karen MESSING livre au passage des réflexions très actuelles sur le sexe biologique et l'identité de genre, en résonance avec celles de

lances en sa faveur. De facultatif, l'enseignement postscolaire tend à devenir obligatoire à son tour. Aujourd'hui, il rayonne sur toute l'Allemagne. Les frais de cet enseignement incombent surtout aux communes, qui dépensent tous les ans des millions dans ce but. Les élèves et leurs patrons sont tenus à verser aussi une redevance. Enfin les États accordent aux écoles professionnelles de larges subventions. La loi wurtembergeoise en rendant l'enseignement postscolaire obligatoire, prescrit même que partout où il y a quarante élèves il faut ouvrir une école professionnelle, et la Société pour les Réformes sociales fait une propagande très active pour que cette législation soit étendue aux autres États de l'Empire.

A l'encontre des écoles similaires françaises, la plupart des écoles professionnelles allemandes n'organisent que des cours du soir. Elles ne tendent pas à supprimer l'apprentissage à l'atelier ou dans un bureau, elles se bornent à le compléter et à l'approfondir. Là où l'obligation postscolaire existe, chaque patron est tenu d'envoyer ses jeunes apprentis, ouvriers ou employés à l'école professionnelle, dont les cours ont lieu généralement de cinq heures à sept heures du soir. L'enseignement est d'abord technique : on veut perfectionner l'élève dans son métier, lui donner le goût du travail. Ensuite, on lui apprend les éléments de la comptabilité et de la correspondance, des notions d'économie politique et d'histoire, et de droit : enfin le patriotisme, souvent aussi une ou plusieurs langues étrangères. Dans les écoles agricoles, les cours ont lieu généralement durant l'hiver, quand l'agriculture chôme : mais on organise aussi de plus en plus des cours d'enseignement pratique pendant la bonne saison. Et l'Allemagne ne s'arrête pas dans la voie où elle s'est si heureusement engagée ; tous les ans de nouvelles écoles, de nouveaux cours d'adultes sont créés ; il est question d'ouvrir des cours d'enseignement agricole dans toutes les communes où il y aurait au moins quinze élèves. Nos voisins travaillent ainsi à renforcer encore leur formidable puissance économique. Il n'est que temps que la France commence chez elle enfin l'œuvre postscolaire qu'ils sont en train de perfectionner.

XXX

La grève des ventres
L'Humanité, n°6589 du 9 avril 1922

Voici bien une trentaine d'années que j'inscrivis ce titre en tête d'un article contre la repopulation en quelque sorte obligatoire. Déjà, se poussait le fameux cri d'alarme qui équivaut, exactement, aux clameurs de l'usiner qui manque de bras, de la matrone qui

Simone de BEAUVOIR. « Nous devons mettre tout en œuvre pour nous libérer de la honte qui porte sur notre corps et ses « différences » et attirer l'attention sur les risques liés à notre travail. Et, surtout, il faut trouver des façons de nous protéger mutuellement et de nous entraider dans notre lutte pour un milieu du travail mieux adapté à notre corps et à notre vie. »

manque de filles, du boucher qui manque de bétail. Chair à travail, chair à plaisir, chair à canon, se raréfiaient. Or, nul n'ignore que leur surabondance assure la richesse, la sécurité, la stabilité de ceux qui ont été assez habiles pour s'assurer le profit sans fournir l'effort. Le mot fit fortune. Grâce à BRIEUX surtout, qui du domaine de la chronique, le fit passer sur les planches, chez ANTOINE, dans une pièce hardie, *Maternité*, je traitais, seulement de la théorie malthusienne, anticonceptionnelle, et du droit de l'individu à ne pas ensemer si, dans son âme et conscience, jugeant que la vie renferme plus de douleurs que de joies, il estime que son devoir est de ne pas l'infliger. On a stigmatisé fréquemment – et avec quel luxe d'épithètes ! - l'« égoïsme » de ceux qui, fût-ce au détriment de leurs aises amoureuses, s'astreignaient à limiter leur famille. J'avoue ne pas comprendre. C'est tout le contraire qui m'apparaît clairement. L'égoïsme se limite strictement à soi-même, à la satisfaction de ses instincts, à la plénitude de ses sensations, à la suprématie de ses besoins sur ceux de la terre entière. Quiconque se prive d'une bouchée, fût-ce pour son chien, n'est pas tout à fait un égoïste. Alors, comment, qualifier ainsi, celui qui envisage l'avenir pour sa femme, pour les enfants qu'il a déjà, qui se refuse à procréer de la misère, de la honte, de la souffrance, du crime ?

Un enfant, chez les travailleurs, c'est un gage de bonne entente, un but à bon courage. Le second, ça va on se privera un peu et l'autre ne sera pas tout seul. Au troisième, la mère a déjà pleuré et le père fronce le sourcil. On aura beau se mettre la ceinture, comment arriver à joindre les deux bouts ? Fille ou garçon, c'est l'intrus, l'involontaire parasite, qui vivra, non sur l'humble superflu, comme le numéro deux, mais sur le strict nécessaire. Son lait sera pris sur la soupe des autres. Son arrivée, c'est la grande gêne pour ne pas dire la détresse. A la campagne, cela diffère un peu. Une certaine spéculation s'en mêle, que favorise l'immédiat voisinage des aliments essentiels. Le « maître » fait à la mère, sa première servante, des filles de ferme et des garçons de charrue. Tout un personnel s'élabore ainsi, d'autant mieux docile que, jusqu'à la majorité des enfants, les droits du père renforcent encore l'autorité du patron. Si jeunesse savait, comme dit le proverbe, si, surtout les conditions de la vie agricole n'étaient aussi, parfois, devenues bien difficiles, la jeunesse préférerait l'existence rude et saine, au grand air, au grand soleil, à la captivité malodorante des villes.

Mais la jeunesse ne sait pas. Sitôt éclos, elle ne rêve que de se lancer dans l'aventure, et suppose la ville un paradis. A dix-huit ans, chacun s'envole. Et les parents

Jacques BARTHELEMY, Gilbert CETTE, Travail et changements technologiques. De la civilisation de l'usine à celle du numérique, Odile Jacob, 2021

La civilisation du savoir née des évolutions technologiques et de l'émergence de l'économie numérique appelle des transformations du droit du travail et, au-delà, du droit social. Cet ouvrage montre comment le droit social est un droit vivant s'adaptant aux transformations technologiques pour concilier protection du travailleur et efficacité économique. Ces deux objectifs ne sont pas antagoniques, mais complémentaires. Ce n'est pas aux nouvelles formes de travail suscitées par la société du numérique de s'adapter à un droit social conçu dans une société antérieure, la société de l'usine. C'est au droit social de s'adapter pour que sa fonction protectrice concerne l'ensemble des travailleurs et toutes les formes d'activité, y compris les plus récentes. Ces transformations doivent faire plus de place à la convention et à l'accord collectif. La nécessité de ce changement est devenue plus pressante dans le contexte de la crise de la Covid-19 qui accélère la révolution numérique.

demeurent seuls, sans aides, avec leur beau calcul. Comment leurs proches seraient-ils tentés de les imiter? J'ai très souvent, pour mon édification personnelle, interrogé les enfants disséminés de ces familles nombreuses. Je tiens toujours à m'instruire, à n'être pas injuste, ne pas m'inspirer que des théories, qui sont les données les plus fausses, les plus nébuleuses. A mes questions, très détachées, et qui n'exprimaient nulle tendance, pas un, pas une, qui n'ait riposté vivement : Faire comme les vieux ? Ah ! non, pour sûr ! Y avait trop de misère à la maison. Impression datant du berceau, moins et que rien n'efface. On dirait que le bébé, inconsciemment, a gardé rancune de sa bouillie trop claire, des nippes héritées de ses aînés et rapetassées indéfiniment, et de l'intuition - bien plus vive qu'on ne se l'imagine ! - qu'il a été le mal venu, le surcroît de charges, de fatigues, de soucis, le messenger de malheur. D'ailleurs, dans ces nichées-là, voyez combien il est fréquent que toutes les gâteries maternelles se concentrent sur le premier-né, enfant de l'amour, et sur le dernier rejeton parce, qu'il est chétif, parce qu'il incarne presque le remords de lui avoir imposé, par veulerie, une existence où même la santé fera défaut. Il n'est que de bien rares excuses à la suppression tardive de ce que les heureuses dénomment une « espérance » (car la bourgeoisie, chose cocasse, emploie le même vocable pour l'attente d'un héritier ou d'un héritage) de ce que, des infortunées, pauvres, seules, abandonnées, menacées d'un éclat, appellent le scandale et le déshonneur. Mais jamais on ne me fera admettre que l'abstention à procréer ne soit pas exclusivement chose privée, affaire entre époux, que le gouvernement se permette d'allonger son nez dans les alcôves et de se mêler de ce qui s'y passe. Le prolétariat l'a très bien compris. Certaines primes ont eu seulement pour résultat de lui faire supputer les bénéfiques permettant de semblables libéralités. Et il s'est gondolé, le mot n'est pas trop fort devant la médaille qui assimile un être humain au volatile ou au mammifère, ayant le plus multiplié, des concours agricoles. Pendant la guerre, entre autres propositions baroques, quelqu'un n'imagina-t-il pas de réclamer le port d'arme des sentinelles à toute femme enceinte ? Il y avait de quoi faire naître le gosse avec un képi galonné ! Finies, ces turlutaines ! La leçon du carnage, d'ailleurs, suffit à édifier sur l'emploi qu'on entend faire des fils. Les bourgeoises avisées la font, la grève des ventres, et sans motif plausible, pour de bas calculs d'intérêt. Avec une gentille révérence, dites-leur, mes filles, à peu près comme à Fontenoy : Après vous, mesdames !

SEVERINE

Michèle MILLOT, Jean-Pol ROULLEAU, *Renouveau du syndicalisme : défis et perspectives*, Le Passeur, 2021

Enfin un livre sur les relations sociales qui incite à l'optimisme ! Il montre, exemples à l'appui, que ni les entreprises ni l'ensemble des citoyens ne sont condamnés à subir conflits sociaux et grèves. Le syndicalisme, l'adversaire habituel, peut devenir un partenaire.

Aujourd'hui, de plus en plus de syndicats s'impliquent dans la gestion des entreprises. La recherche de la performance économique n'est plus taboue, mais devient un objectif partagé par les directions et les représentants des salariés. Les résultats financiers sont en effet le meilleur moyen de conforter l'avenir de l'entreprise et donc l'emploi et les rémunérations.

Les auteurs identifient les nouveaux défis que les organisations syndicales doivent appréhender – télétravail, ubérisation, prégnance des réseaux sociaux et de la communication par e-mails, délocalisations etc. Ils témoignent aussi des nouveaux rapports sociaux qui s'expérimentent dans de nombreuses entreprises. Des initiatives ne cessent de naître partout dans le monde pour mieux répondre aux besoins réels des salariés face aux mutations actuelles du travail, et les succès sont au rendez-vous.

M. Albert THOMAS prononce à Genève un grand discours en faveur de l'organisation internationale du travail

Le Journal, n°14436 du 26 avril 1932

GENÈVE, 25 avril. — M. Albert THOMAS qui apporte à la défense de l'organisation internationale du travail, avec des dons d'éloquence très rares, une ardeur égale à l'importance qu'il attache à sa mission, a prononcé, ce matin, en conclusion du débat annuel sur l'activité de cette organisation, un discours particulièrement important en raison de la crise qui frappe tous les pays et des millions de travailleurs. Le directeur du B.I.T. a commencé par répondre aux critiques de ceux qui pensent que l'organisation internationale du travail subit, elle aussi, une crise. Quels motifs ont-ils invoqués ? Le ralentissement des mesures de ratifications des gouvernements ? Or les chiffres font justice de cette affirmation. La rédaction défectueuse des conventions soi-disant ignorantes des réalités ? Cependant, si quelques-unes ont exigé un certain nombre de mises au point techniques, elles n'en ont pas moins obtenu l'adhésion unanime de tous les groupes intéressés. Le peu d'amélioration sérieuse apporté au sort des travailleurs par le nouveau régime ? Mais l'examen de la question démontre, au contraire, que certaines catégories de travailleurs ont vu leur situation améliorée par ces conventions internationales. Les entraves apportées à l'application de la convention de Washington sur la semaine de 48 heures ? En vérité, l'année écoulée a marqué une amélioration très sensible. Les Espagnols ont renoncé à leurs réserves ; les Italiens annoncent qu'ils vont abandonner, les leurs. Au reste, le progrès est tellement réel que l'on parle maintenant de la semaine de 40 heures. Certaines nations extra-européennes ont reproché aussi à l'institution de Genève d'être trop européenne et de ne pas tenir un compte suffisant de leurs besoins particuliers. Il est assez difficile d'établir à la fois des conventions universelles et des particularités pour un certain nombre d'États.

— Aidez-nous de votre expérience, a dit M. Albert THOMAS, en s'adressant aux peuples intéressés ; ne critiquez pas nos difficultés, et j'espère que, tous ensemble, avec ou sans procédure auxiliaire, nous arriverons à réaliser l'universalité et les particularités qui sont indispensables pour faire œuvre positive dans notre organisation. Examinant ensuite l'œuvre accomplie par l'organisation internationale du travail, dans tous les domaines, depuis une année. M. Albert THOMAS a pu dire qu'elle ne se prêtait pas à de pareils reproches. Pour combattre le chômage, l'organisation

*Sous la direction de Frédéric GÉA
Avant-propos d'Yves STRULLOU,
Retour sur les ordonnances
MACRON, éditions DALLOZ, 2020*

Les ordonnances MACRON ont-elles renouvelé notre droit du travail ? D'emblée cette question a surgi, lorsqu'ont été publiées les ordonnances du 22 septembre 2017, dans une perspective de rénovation de notre modèle social. Quel est donc le modèle de droit du travail que ces textes, ratifiés par la loi du 29 mars 2018, tendent à instaurer ? Quels en sont la grammaire, les ressorts ? Comment avec recul, les penser aujourd'hui ? Négocier, fusionner, sécuriser, adapter, évaluer : tels étaient les maître-mots de la réforme. Conjuguant analyses approfondies et séquences de discussion, cet ouvrage se propose, par des regards experts nourris des développements les plus récents, de déplier cette architecture, mais aussi de traquer les transformations à l'œuvre, les questions sensibles, les points controversés, avec la conscience de la liberté conférée aux acteurs du travail. Ces réflexions s'inscrivent dans le programme de recherche ANR sur « L'avenir du droit du travail », mené par Frédéric GÉA.

s'est occupée du placement, de l'émigration, de l'assurance-chômage.

Puis, les travaux publics étant apparus comme un moyen de lutte immédiate et efficace contre la crise, M. Albert THOMAS a pris son « bâton de pèlerin ». — Je suis allé à travers les capitales pour tenter de gagner à ma cause un certain nombre de grands gouvernements. J'ai erré de commission en commission, de sous-commission en sous-commission, de conseil en conseil, pendant près d'une année, dans les salles de nos amis de la Société des nations. L'effort a-t-il été inutile ? Le 30 mars dernier, la commission qui s'est réunie à Paris a analysé un certain nombre de projets. Devant les opinions publiques, la question est aujourd'hui posée, et s'il y a demain quelque possibilité de financement, peut-être grâce à cet effort déjà long mais qui était indispensable, serons-nous arrivés à des résultats immédiats en matière de chômage. Le problème des salaires, qu'il est impossible « de prendre du point de vue de la législation internationale ; à une heure où la valeur réelle des salaires dépend de toutes les difficultés économiques qui pèsent sur le monde », fournit enfin à M. Albert THOMAS l'occasion d'aborder la grande crise économique.

— Cette crise, a poursuivi le directeur du B. I. T., pèse sur nous. De quelque côté que nous avançons, toujours, nous nous trouvons barrés, arrêtés, entravés par la crise qui nous écrase. La crise, l'esprit de crise, la pensée que, maintenant, il faudrait peut-être limiter les réformes sociales, restreindre les mesures de protection aux possibilités économiques, certes, il n'est pas dans notre esprit de les méconnaître. Nous avons toujours insisté sur ce point. Nous avons toujours noté que c'étaient les conditions économiques invoquées par les États qui les empêchaient, déclaraient-ils, de ratifier les conventions. Toujours, économique et social se sont trouvés mêlés. Mais cela ne veut pas dire que le social doit toujours être immédiatement réduit aux possibilités de l'économie. C'est une thèse contre laquelle M. Albert THOMAS s'est élevé avec force. — Pour ma part, je tiens à dire que, dans une période comme celle-ci, le malaise commencerait, la crise commencerait si les hommes qui sont ici : patrons, ouvriers ou gouvernants, commençaient à douter du caractère impératif du postulat de politique sociale qui a été inscrit dans la charte du travail. Au reste, les impossibilités économiques ne doivent pas être exagérées. A l'heure actuelle, on a des matières premières à profusion et les stocks s'accumulent devant 25 millions de paires de bras oisifs ; les crédits eux-mêmes sont à la disposition de tous ceux qui ne veulent pas en user. Ce qui manque, c'est

Conseil d'État
Comité d'histoire du Conseil d'État et
de la juridiction administrative
Qu'est –ce qu'un grand commis de
l'État ?
Passé et Avenir

Actes du colloque organisé par le Comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative à Paris, le 5 février 2021, la documentation Française, 2021

Souvent synonyme de « haute fonction publique », l'expression « grand commis de l'État » recouvre tout à la fois l'appartenance à un corps de hauts fonctionnaires, l'importance des responsabilités occupées et une conception de l'intérêt public. Elle est présente dans le débat démocratique, avec plus ou moins de force, selon les périodes de l'histoire.

Mais sans véritable définition juridique adossée, sait-on réellement ce qu'est un grand commis de l'État ?

Dans cet ouvrage, le Comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative tente de répondre à cette question à travers une approche pluridisciplinaire. Après avoir retracé la construction de cette notion et sa perception dans l'histoire de France, les intervenants portent un regard à la fois théorique, politique, déontologique et comparatiste puis reviennent sur l'action de quelques grands serviteurs de l'État de la IV^e et de la V^e République, comme Marceau LONG, vice-président du Conseil d'État, qui marqua de son empreinte la juridiction administrative, Pierre LAROQUE, le père de la sécurité sociale ou Paul DELOUVRIER, celui des « villes nouvelles ». Quelques pistes de réflexion sont enfin ouvertes sur le devenir du grand commis de l'État aujourd'hui.

l'organisation, la possibilité de rapprocher tous ces éléments, c'est l'initiative suprême qui permet les décisions internationales. Il y a une Société des nations. Il y a une organisation internationale du travail. Il y a des organisations internationales que les États ont appelées à élaborer des décisions communes. Et lorsque les décisions communes ont été élaborées par les experts, par les techniciens mêmes, par les représentants des gouvernements, il semble que la vie nationale se rétracte contre ces décisions, que les États se recroquevillent sur eux-mêmes, et qu'il devient impossible de faire franchir les frontières de chacun des États à la décision internationale qui a été prise dans des institutions créées par eux. Et M. Albert THOMAS a conclu son remarquable discours par un appel chaleureux à « ceux qui détiennent les leviers de commande », afin qu'ils apportent à l'organisation internationale du travail la collaboration économique et financière indispensable au succès de sa mission de justice sociale.

A lire dans les Revues

**Les Tribunes de la santé 2021/4.
N° 70, p. 107-122**

L'inspection générale des affaires sociales et son histoire : ses origines et sa constitution. Michel LAROQUE.

Droit Social n° 2-février 2022

Dossier : le droit du travail face à la crise sanitaire.

**Merci de nous faire part de vos suggestions.
Vous pouvez également nous transmettre des documents.**

CONTACTS

Cheikh Lo

Secrétaire général

☎ 01 44 38 35 39

✉ cheikh.lo@travail.gouv.fr

Directrice de la publication : Agnès Jeannet, présidente

POUR EN SAVOIR PLUS

<http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/article/chatefp-comite-d-histoire-des-administrations-chargees-du-travail-de-l-emploi>

Paco intranet :

<https://paco.intranet.social.gouv.fr/transverse/ministeres-sociaux/CHATEFP/Pages/default.aspx>

Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

📍 39-43, quai André Citroën

75739 Paris cedex 15

☎ 01 44 38 35 48

@ comite.histoire@travail.gouv.fr



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*